

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice : 33
 présents 28
 présents par procuration 4
 absent 0
 absent excusé 1

OBJET :

Création d'emplois modifiant le tableau des effectifs.

Le 24 septembre 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 18 septembre 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Vema, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mme Roy, M. Deluchey, Mme Fayol da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mmes Chénieux, David.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Bitterli à M. Le Maire, Mme Brasset à M. Thévenot, M. Zakaria à M. Poisson, M. Duranteau à M. Bekare

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mme Cogné

SECRETAIRE : M. Deluchey

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3 1°, 3 2°, 3-1, 3-2, 34 et 97,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 17 septembre 2020,

CONSIDERANT le départ d'un rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet assumant les fonctions de responsable du service administration générale, il est proposé de créer un poste à temps complet sur chacun des 2 autres grades relevant du cadre d'emplois des rédacteurs ainsi qu'un poste d'attaché à temps complet afin d'élargir les possibilités de recrutement,

CONSIDERANT qu'un agent est inscrit sur la liste d'aptitude de réussite au concours de rédacteur et que ses missions sont en adéquation avec celles dévolues au cadre d'emplois, il convient de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200924-DEL2020092401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2020

Affichage : 30/09/2020

CONSIDERANT l'inscription de deux agents sur la liste d'aptitude du grade d'agent de maîtrise de la promotion interne au titre de l'année 2020, nécessitant de créer deux postes d'agent de maîtrise territorial à temps complet,

CONSIDERANT que l'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, coordinateur enfance, a bénéficié d'une mobilité interne et qu'une réorganisation du service, permettant une ventilation de ses missions au sein de l'équipe existante, il est nécessaire de modifier deux postes existants d'adjoint d'animation à temps non complet (29h et 33h) en créant deux postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet,

CONSIDERANT que la collectivité souhaite développer et optimiser la démarche engagée en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable, les opérations de communication, de sensibilisation à destination de différents publics ainsi que le pilotage et l'évaluation des actions nécessitent non seulement des compétences spécifiques en la matière mais aussi l'activité d'un agent à temps complet. Afin de répondre aux nécessités de service et d'élargir les possibilités de recrutement d'un chargé de l'environnement et du développement durable, il convient de créer un poste sur chacun des trois grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-neuf voix POUR

ET trois abstentions,

APPROUVE la création d'un poste d'attaché à temps complet, d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet, de deux postes de rédacteur à temps complet, de deux postes d'agent de maîtrise à temps complet, de deux postes d'adjoint d'animation à temps complet, d'un poste de technicien à temps complet, d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet et d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet ouverts aux agents contractuels de droit public le cas échéant,

ADOPTE la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière	Emplois	Ancienne situation	Nouvelle situation
Administrative	Attaché à temps complet	12	13
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	3	4
	Rédacteur à temps complet	7	9
Animation	Adjoint d'animation à temps complet	18	20
Technique	Technicien à temps complet	3	4
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	2	3
	Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	3	4
	Agent de maîtrise à temps complet	5	7

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget,

AUTORISE Le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Le Maire
Vice-président délégué du Conseil Intercommunal,
Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **30 SEP. 2020**
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : **30 SEP. 2020**

30 SEP. 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.